



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 202.1

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :


Lors de sa 31^e séance ordinaire tenue le 28 mars 2019, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait le règlement suivant :

- *Règlement n° 202.1 concernant le camping du Lac Matagami;*

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement précité pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 2 avril 2019.



M^e Josée Bourdeau, notaire
Greffière